

## LE COLONEL VIALLA

*A. JEANJEAN*

Jacques Louis Vialla, né le 4 août 1764 à Sommières, a été baptisé le 5 août. Il est le fils légitime et naturel de Maître Jacques Antoine Vialla, avocat et notaire royal, habitant de cette ville et de Demoiselle Françoise Malinas, née le 19 avril 1733, fille d'Antoine Malinas, maître chirurgien et consul. Le parrain est le sieur Claude Louis Malinas, homme d'affaires ; la marraine Demoiselle Marguerite Malinas, tous deux germains du baptisé. Présents M. César de Bap, chevalier de l'ordre Royal et Militaire de saint Louis et le sieur Antoine Malinas, maître chirurgien et consul. Le prêtre se nomme Coste ; le maire est alors Viger.

Ses parents se sont mariés à l'église saint Pons le 2 avril 1761. Il est le petit fils d'Antoine Vialla, marchand tanneur, et de Catherine Dupré, d'une part, et de feu Antoine Malinas maître

chirurgien et de feu Marie Marot<sup>61</sup>, d'autre part. Son grand père, fils de Jean Vialla et Catherine Touzellier du Petit Galargues a épousé le 5 mars 1726 sa grand-mère, fille d'Antoine Dupré et de Marie Castel.

Par sa mère, il appartient à la famille des maîtres Chirurgiens, les Malinas et les Marot. Cette dernière avait perdu sa mère le 1<sup>er</sup> juillet 1746 et son père en 1757, bien avant son mariage.

Nous ignorons tout de la jeunesse sommiéroise de Jacques Louis, ainsi que de l'éducation qu'il a reçue. Dans le milieu bourgeois de sa famille, elle n'a pas été négligée : en 1784, il est licencié en droit en l'Université de Montpellier. Outre sa brillante carrière d'officier d'état major, à la retraite, il publiera des écrits de grande qualité, particulièrement sur le Monténégro qui, de nos jours, font encore référence.

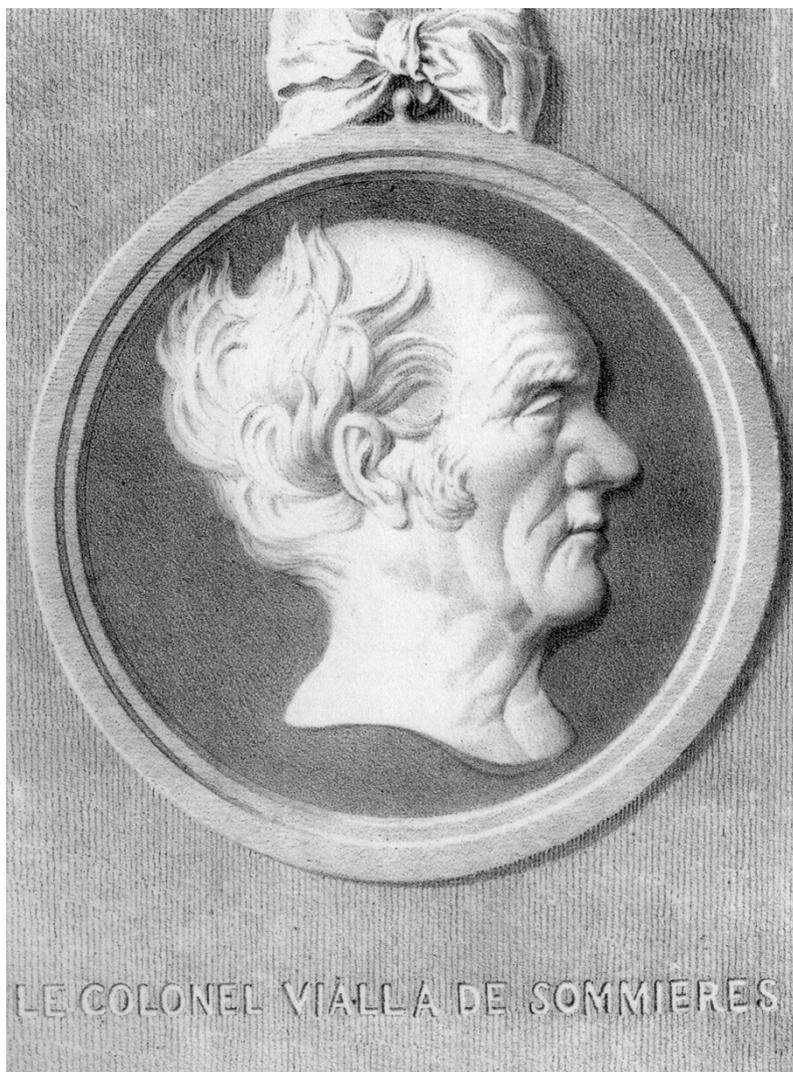
Par contre nous connaissons parfaitement ses états de services militaires.

Il s'engage à l'âge de vingt-deux ans comme soldat dans le régiment des Gardes Françaises<sup>62</sup>, le 24 septembre 1786<sup>63</sup>.

<sup>61</sup> Fille de Claude Marot, maître chirurgien.

<sup>62</sup> Créé, d'après Brantôme, au retour du siège du Havre, en 1563, sous le nom de « *Gardes à pied* » pour veiller sur la personne du roi Charles IX encore mineur, le régiment des Gardes françaises comprend d'abord huit compagnies. Supprimé à la demande des Huguenots, il est rétabli et subit de nombreuses transformations au cours des XVII<sup>èmes</sup> et XVIII<sup>èmes</sup> siècles. Les Gardes françaises, casernés à Paris dans divers faubourgs, doivent assurer la garde de la famille royale et, en cas de guerre, faire le service des troupes d'infanterie d'élite. Brillants soldats pendant les campagnes des XVII<sup>èmes</sup> et XVIII<sup>èmes</sup> siècles, ils n'ont plus d'histoire militaire après la guerre de Sept Ans (1757-1764). Longtemps logés en ville, occupant leurs loisirs à travailler ou à vagabonder, les Gardes françaises, dont les officiers se tiennent éloignés, prennent part le 14 juillet 1789, à la prise de la Bastille. Leurs officiers démissionnent le lendemain et, le 31 août, le régiment est supprimé. En 1790, un certain nombre d'entre eux, entrent dans la Garde nationale.

<sup>63</sup> Lors de son engagement dans les Gardes Françaises, il déclare comme prénoms : **Brutus**, Jacques, Louis, certainement en référence à Lucius, Junius, Brutus qui



Portrait du colonel Violla  
Source : BnF-PHS-NC-2818

---

éprouvait pour les rois de Rome une haine ardente. Du côté Malinas on affiche des idées révolutionnaires. Il habite alors 118 rue de Charonne.

Il est nommé fourrier le 11 juillet 1787<sup>64</sup>. Il participe vraisemblablement à la prise de la Bastille le 14 juillet 1789. A la suite du licenciement de son régiment, il entre comme capitaine aide major au 8<sup>ème</sup> bataillon de la 5<sup>ème</sup> division de la Garde nationale soldée de Paris le 1er septembre 1789. Capitaine au 104<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie le 3 août 1791, adjudant général provisoire de la force armée de Paris le 10 août 1792, il est commissionné lieutenant colonel et devient commissaire du pouvoir exécutif près des généraux de l'armée du Nord le 5 septembre 1792.

Nommé lieutenant colonel, aide de camp surnuméraire, par le général Dumouriez<sup>65</sup> le 12 septembre 1792, il est blessé d'un coup de feu au mollet gauche à la bataille de Jemmapes le 6 novembre 1792. *« Je sous signé lieutenant général chef de l'Etat Major Général de l'Armée du Nord atteste que M. Jacques Vialla, lieutenant colonel aide de camp, employé sous mes ordres, a reçu un coup de feu au dessus du mollet gauche à l'affaire de Cossut, en protégeant à la tête des chasseurs du Languedoc, la rentrée dans nos lignes de deux pièces d'artillerie volante déjà au pouvoir de l'ennemi et qu'il s'est comporté dans cette circonstance en brave militaire et a manifesté toute l'intelligence et le sang froid de l'homme de guerre... »*. Signé : Moréton de Labraut.

Commissaire pour l'échange des prisonniers de guerre le 27 avril 1793, il est envoyé en mission à l'armée de Mayence en

---

<sup>64</sup> Officiers ou sous officiers chargés du logement des troupes.

<sup>65</sup> Charles François du Périer dit ; Cambrai 1739, Turville Park (Angleterre) 1828. Ministre girondin des Affaires Etrangères en 1792, commandant de l'Armée du Nord, vainqueur à Valmy et à Jemmapes il conquiert la Belgique. Battu à Neerwinden (Brabant, Belgique) et rappelé à Paris, il passe dans les rangs des Autrichiens.

juillet, puis employé dans le département du Loiret en qualité d'adjutant général ; chef de bataillon le 18 août de la même année, il est employé à la suppression de la légion Batave<sup>66</sup> en révolte à Blois le 2 frimaire An II (22 novembre 1793). Il est suspendu le 20 fructidor An II (6 septembre 1794). Sa suspension est levée sans affectation le 19 floréal An III (8 mai 1795).

Commandant d'armes la place de Condé (Nord), le 8 frimaire An V (28 novembre 1796), il est élu Président de l'Assemblée primaire à Douai ; il dirige seul la « *journée de Léau*<sup>67</sup> » où « *il anéantit sans retour la révolte armée des habitants contre les Français* ». Député du département du Nord pour l'An VI (1798). Commandant de l'arrondissement militaire de Diest (Brabant belge) le 17 pluviôse An VII (5 février 1799), il est finalement réformé par l'organisation du 1<sup>er</sup> vendémiaire An IX (23 septembre 1800) et admis au traitement de réforme le 17 janvier 1801.

Sa carrière politique et militaire est loin d'être terminée : nommé maire d'Alsembourg<sup>68</sup> par M. de Pontécoulant<sup>69</sup>, préfet, alors qu'il était retiré dans ses propriétés, le 22 nivôse An XI (12 janvier 1803), le voici commandant d'armes de 4<sup>ème</sup> classe à Castel Nuovo<sup>70</sup> en Dalmatie par décret du 29 janvier 1808, puis commandant par intérim à Cattaro<sup>71</sup> en 1810. Pendant ce temps, sa femme vit à Paris, 53 rue du temple avec ses enfants.

---

<sup>66</sup> Partie des Pays Bas.

<sup>67</sup> En flamand Zoutleeuw, arrondissement de Louvain, Brabant.

<sup>68</sup> Région de Bruxelles, (Dyle) Belgique.

<sup>69</sup> Voici ce qu'écrit de lui Doucet Pontécoulant : « *C'est à la fois un père de famille vertueux, un citoyen estimable, un bon militaire et un homme probe, délicat et instruit* ».

<sup>70</sup> Toscane, Italie.

<sup>71</sup> Port de Yougoslavie, Monténégro.



Costume du gouverneur du Monténégro. Aquarelle du colonel Vialla  
Source : Internet

Il est alors chargé de mission par le comte Bertrand<sup>72</sup> auprès de Soliman Pasha<sup>73</sup> pour une opération militaire à concerter pour la défense du golfe de Risano (Cattaro). Gouverneur de la province de Cattaro en avril 1811, il est chargé d'une mission secrète auprès du prince Evêque et du Gouverneur civil du Monténégro, octobre 1811. Il en a publié « *le voyage philosophique et politique en deux volumes enrichis d'une carte exécutée sur les lieux et ornée de plusieurs dessins représentant les personnages, leurs costumes, diverses fêtes et scènes nationales historiques.* ». Chef d'Etat Major provisoire de la 2<sup>ème</sup> division de l'armée d'Illyrie à Raguse<sup>74</sup> commandée par le général Pachtod le 10 avril 1812, il défend l'île de Cursola (mer Adriatique). Appelé à servir à l'état major du 4<sup>ème</sup> corps de la Grande Armée en Italie et Saxe (comte Bertrand) le 10 février 1813, il est nommé chef d'Etat Major de la 14<sup>ème</sup> division d'Infanterie du 4<sup>ème</sup> corps le 16 avril. Promu adjudant commandant le 19 novembre, à l'âge de 49 ans, il est employé en qualité de sous chef d'Etat Major général du 4<sup>ème</sup> corps de la Grande Armée, puis des troupes bloquées dans Mayence<sup>75</sup> en janvier 1814 (comte Morand)<sup>76</sup>. Sous chef d'Etat Major général

---

<sup>72</sup> Henri, comte de (Châteauroux 1773 - 1844). Général français, aide de camp de l'Empereur qu'il accompagne à l'île d'Elbe puis à Sainte Hélène où il reste jusqu'en 1821. Député de l'Indre, avec le prince de Joinville, il est envoyé à Sainte Hélène pour organiser le retour des cendres de Napoléon. Auteur de plusieurs ouvrages, il combat pour l'abolition de l'esclavage.

<sup>73</sup> Soliman Al Fransawi Pasha. Ancien officier de la Grande Armée converti à l'Islam, recruté par l'armée égyptienne pour la réformer sur le modèle européen. Généralissime de l'armée égyptienne, il fait retour en France en 1845. Grand officier de la Légion d'Honneur, il se marie avec Maria Myriam Hanen qui lui donne trois enfants, dont Nazli arrière grand-mère du roi Farouk. De son vrai nom Joseph Anthelme Sève, né à Lyon en 1788, mort au Caire.

<sup>74</sup> Sicile, Italie.

<sup>75</sup> Rhénanie-Palatinat, Allemagne.

<sup>76</sup> Morand Charles (1771 - 1835) général français, commandant de la fameuse 1<sup>ère</sup>

du 1<sup>er</sup> corps d'armée à Waterloo le 27 mars 1815 (comte d'Erlon)<sup>77</sup> puis de l'armée de la Loire, il est licencié à Bourges et mis en non activité en juin, classé dans la 12<sup>ème</sup> catégorie.

Mis en demi-solde par les Bourbons, il prend définitivement sa retraite après Waterloo, le 1<sup>er</sup> septembre 1815. Le voilà retraité, percevant une pension de 1 740F<sup>78</sup>, par ordonnance du 18 septembre 1822 avec jouissance du 19 août. Il a encore sept enfants à charge.

Il a effectué les campagnes de 1792 et en partie de celle de 1793 à l'Armée du Nord, Jemmapes, Valmy ; celles de Dalmatie de 1808 à 1812, celles de 1813 et 1814 à la Grande Armée, une partie de 1815 au 1<sup>er</sup> corps d'armée.

Par ordre du Roi Louis XVIII, le 24 août 1814, il reçoit la Légion d'Honneur. Toutefois, en raison de la situation politique, les *Cent Jours*, il ne signe la Formule de Serment que le 1<sup>er</sup> décembre 1816.

*« Je jure d'être fidèle au Roi, à l'honneur et à la Patrie ; de révéler à l'instant tout ce qui pourrait venir à ma connaissance, et qui serait contraire au service de SA MAJESTE, et au bien de l'Etat ; de ne prendre aucun service et de ne recevoir aucune pension ni traitement d'un Prince étranger, sans le consentement exprès de SA MAJESTE ; d'observer les lois, ordonnances et réglemens, et généralement faire tout ce qui est du devoir d'un brave et loyal Chevalier de la Légion d'Honneur. »* Signé : Vialla Colonel d'Etat Major. Le Brevet n'est définitivement paraphé que le 10 mai 1817. Il avait été fait Chevalier de l'Ordre de Saint Louis le 7 mars 1815.

---

division du 3<sup>ème</sup> corps du Maréchal Davout, si appréciée de Napoléon.

<sup>77</sup> J B Drouet. Reims 1763 - Paris 1844. Général de division, maréchal de France.

<sup>78</sup> 1F de 1815 correspond environ à 7,90 €, soit une pension annuelle de 13 746€.

GRANDE  
CHANCELLERIE.

1.<sup>re</sup> DIVISION.

1.<sup>er</sup> BUREAU.



ORDRE ROYAL  
DE LA LÉGION D'HONNEUR.

FORMULE DU SERMENT.

JE JURE d'être fidèle au ROI, à l'honneur et à la Patrie;  
de révéler à l'instant tout ce qui pourrait venir à ma con-  
naissance, et qui serait contraire au service de SA MAJESTÉ  
et au bien de l'État; de ne prendre aucun service et de ne  
recevoir aucune pension ni traitement d'un Prince étranger,  
sans le consentement exprès de SA MAJESTÉ; d'observer les  
lois, ordonnances et réglemens, et généralement faire tout  
ce qui est du devoir d'un brave et loyal Chevalier de la  
Légion d'honneur,

A Paris le 1<sup>er</sup> Décembre 1816

*Signature de M. Violla*

*Le Chev. Violla*  
*Colonel d'état major*

*Le Sup. aux d'armes*  
*et d'armes*

Serment de la Légion d'Honneur du colonel Violla  
Source : Collection A. Jeanjean

Jacques Louis se retire à Paris, au Faubourg Saint Antoine, 139 rue de Charonne où il écrit des études littéraires et historiques qu'il publie sous le nom de *Colonel Violla de Sommières : Voyage historique et politique au Monténégro*<sup>79</sup>. Paris Belleville 1820, 2 volumes ; *Révélations, l'Angleterre dévoilée ou Documents Historiques pour servir à donner à la France l'Éveil sur l'Avenir de nos Possessions en Afrique*, Paris Belleville 1846<sup>80</sup>.

Le 29 juillet 1830 au matin, lors des « *Trois Glorieuses* » qui mettent fin au règne de Charles X, il entre à l'Hôtel de Ville en même temps que La Fayette, le général Gérard, Dubourg Zimmer. « *Il s'emploie de suite à tous les services d'urgence, après avoir conduit et rangé en ordre sur la place, 45 citoyens armés de Belleville où dès le 27 il avait donné l'éveil à toute la population* ».

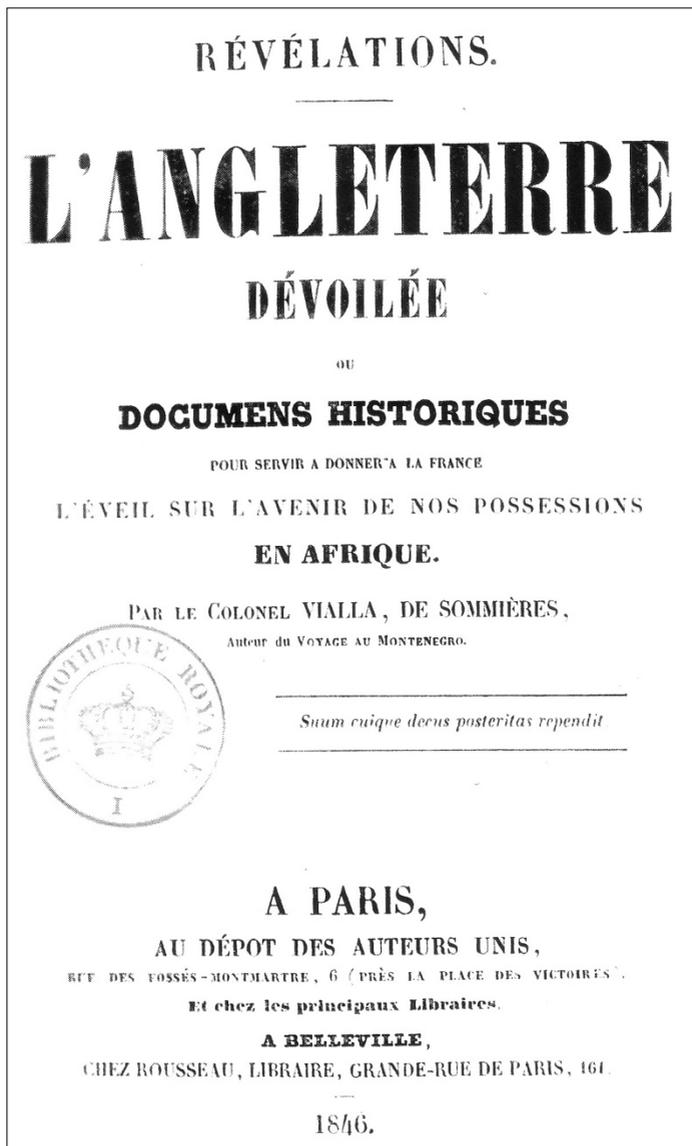
Le 30 au matin, il renforce le poste de la prison de la Force dont les détenus sont en révolte et menacent d'évasion (piquet de 50 hommes). Le 31, il est nommé commandant du poste de Belleville (ordre signé Zimmer) ; enfin le 19 août, colonel de la Garde Nationale de Belleville à l'unanimité de tous les officiers.

Il tente un retour dans l'armée auprès de Louis Philippe avec qui il a combattu à Valmy. « *Sire, j'ai offert mon épée à votre Majesté ; le désir de la servir est le fruit d'une longue appréciation. Je vous ai vu dans les plaines belgiques. J'ai appris de votre majesté des vertus qui m'honorent et je serai heureux, si, dans les circonstances actuelles, votre majesté daigne acquérir la preuve d'un entier dévouement. Mes vœux seraient comblés si je*

---

<sup>79</sup> Réflexions sur les années passées en tant que gouverneur de Cattaro pendant l'occupation de la Dalmatie. L'ouvrage est illustré de planches en couleur.

<sup>80</sup> Ces magnifiques ouvrages de bibliophilie sont à la Bibliothèque Nationale : beau papier, belle typo, élégante reliure. Malheureusement, les photocopies sont interdites.



*pouvais acquitter la dette de la reconnaissance pour tous les bienfaits que j'ai reçus de votre Majesté. Je suis, avec respect, fier de Votre majesté. Le très humble et fidèle sujet. Le Colonel Vialla de Sommières* ». Belleville le 4 décembre 1831. n° 17 rue de la Villette. Il vise le commandement d'une place militaire qu'hélas, il n'obtiendra jamais, de même qu'il n'aura jamais le grade de général ; il n'était pas le bien venu chez les Bourbons qui le suspectaient d'avoir eu des arrières pensées républicaines lors des journées de juillet 1830.

Marié, il a été père de neuf enfants, ce qui lui posera souvent des problèmes financiers surtout à la fin de l'Empire. « *Le renversement de ma fortune militaire à la journée de Waterloo a rendu très malheureuse ma nombreuse famille digne d'un autre sort par son éducation, ses talents, sa représentation, les principes qu'elle professe et la considération dont elle jouit* » écrit-il en 1830. Malheureusement deux de ses fils seront tués au combat : l'un capitaine à l'ex 53<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, le second, lieutenant au 2<sup>ème</sup> régiment croate.

Il n'est jamais revenu dans sa ville natale et décède dans son lit à Paris Belleville le 29 juillet 1850, à l'âge de quatre-vingt-six ans, après avoir passé vingt-neuf ans de sa vie sous l'uniforme, servant le Roi, la Révolution, la République, l'Empire, le Roi, l'Empire. Une vie passionnante et bien remplie, fidèle à ses idées.

Son dossier militaire comporte une pièce amusante, qui prouve son attachement à sa famille et à sa ville natale, en l'occurrence une lettre du Conseiller d'Etat à son Excellence Monsieur le maréchal duc de Tarente, grand chancelier de la Légion d'Honneur à Paris.

« ...*J'ai l'honneur d'informer votre excellence que c'est bien M. Vialla Jacques Louis, né à Sommières (Gard), le 4 août 1764, aujourd'hui colonel d'Etat Major en retraite, dont la*

*pension a été fixée à 1 740 francs par ordonnance royale le 18 septembre 1822, qui était connu au service sous les prénoms de Jacques, Louis, **Claude** (il avait ajouté à ses prénoms celui de son parrain, mon ancêtre direct) et que c'est bien lui qui a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur le 24 août, non pas 1824, mais 1814, étant alors adjudant commandant. »*

Nous ne connaissons pas de portrait peint du colonel Vialla, mais, le livre sur l'Angleterre est illustré d'un buste de profil<sup>81</sup>.

Le général Bruyère était un cavalier et un sabreur ; le colonel Vialla un officier d'Etat Major et un érudit ; tous deux étaient de grands soldats : ils ont leur rue à Sommières<sup>82</sup>.

---

<sup>81</sup> Je remercie très sincèrement Monsieur Jacques le Forsonney de Ville d'Avray qui a eu l'extrême obligeance d'effectuer des recherches sur le colonel Vialla à la Bibliothèque Nationale, aux Archives du Service Historique de l'Armée de Terre à Vincennes et qui m'a permis d'écrire ces lignes sur ce grand militaire sommiérois qui s'est certainement croisé sur le champ de bataille avec le général Bruyère son compatriote.

<sup>82</sup> Sur proposition du maire Hippolyte Gaussen (1903) une rue de Sommières proche de l'Esplanade porte le nom du colonel Vialla.

**SOURCES**

*Archives Municipales de la ville de Sommières.* GG n° 18.

*Dictionnaire des Colonels de Napoléon.* D et B Quintin. Kronos.  
SPM.

*Archives nationales.* L2704007.

*Archives du SHAT Vincennes.* 3YF 11863.